(NUMÉRO 43.)

GAZETTE OFFICIELLE DE L'ÉTAT D'HAYTI,

Du JEUDI 26 Octobre 1809, l'an sixième de l'indépendance.

Chaque Peuple, à son tour, a brillé sur la terre.
Voltaire, Mahomet.

ETAT D'HAYTI.

PROCLAMATION.

HENRY CHRISTOPHE,
Président et Généralissime des forces de terre et de mer de l'Etat d'Haïti,

Aux Militaires de tout Grade, aux Habitans et Cultivateurs renfermés dans la Ville du Môle.

LE blocus du Môle, que je fais durer si long-temps, doit vous convaincre que si je n'ai point fait pousser le siége de cette place plus vigoureusement, je n'ai eu en vue que d'épargner l'effusion du sang haytien, et donner au repentir les moyens de se manifester. Les privations cruelles de tout genre que vous éprouvez, malgré que vous ayez encore les armes à la main, contre mon autorité, affligent vivement mon cœur. Puis-je voir en vous d'autres homes que des haytiens, des enfans égarés, auquel il me tarde de faire jouir du bonheur au sein de la liberté? N'avons-nous pas assez d'ennemis qui cherchent à nous ravir le prix du sang que nous avons répandu pour la cause sacrée que nous défendons? Tous les haytiens cependant doivent connaître mes intentions.

Depuis long-temps n'ai-je pas offert le pardon, l'entier oubli des fautes à ceux qui ont reconnu leurs erreurs, et se sont soumis au Gouvernement? Vous avez pu, il est vrai, n'avoir point connaissance de mes intentions, qui n'ont peut être point pénétrées jusqu'à vous.

Que prétendez-vous en faisant une plus longue résistance? Croyez-vous que l'armée qui cerne vos murs, les abandonnera jamais, à moins qu'elle ne soit maîtresse de cette place rebelle? Si je n'ai point fait pousser le siége plus vigoureusement, si j'ai retenu l'ardeur des braves soldats qui combattent sous les drapeaux de l'Autorité légitime, c'est à mon indulgence, c'est au désir que j'ai d'épargner une infinité d'êtres sans défenses, de pères et de mères de famille, et d'enfans qui y sont renfermés, et qui eussent été victimes. Voilà la clef de mes opérations! Ne croyez point que si l'armée est si long-temps sous les murs du Môle, je n'ai

pas la facilité de la réduire ; lorsque je l'ordonnerai, je serai maître de cette ville ; elle ne peut m'échapper.

Militaires de tout grade, habitans et cultivateurs de tout sexe et de tout âge, renfermés dans la ville du Môle, quelle qu'ait été votre conduite passée, quelle que soit le grade que vous occupez et les opinions que vous avez manifestées, je vous offre une amnistie, pleine et entière, sous les conditions que vous rentrerez de suite dans le devoir, et que vous abjurerez votre erreur ; je vous offre encore le pardon, l'entier oubli des fautes ; je vous tends les bras ; je vous recevrai comme des enfans égarés ; je prends Dieu à témoin de la sincérité de mes intentions paternelles ; je ne crains pas de récidiver encore mes offres, mes promesses, et d'engager ma parole, n'ayant d'autre but que votre propre bonheur. Tous les habitans et militaires qui sont déjà venus se rendre, ont été reçus et traités comme mes propres enfans. Un noyau de militaires de tout grade, des régimens du bas de la côte, des 12e, 16e, 17e, 18e, 22e, 23e et 24e régiment, qui sont venus se rendre sortant du Môle, se forme, au Cap, les militaires de ces divers corps, reçoivent leur payement et nourriture, en attendant la pacification générale, où ils pourront retourner dans leur quartier, au sein de leurs familles. Le 9e régiment n'a-t-il pas repris son rang ? Ce corps n'est-il pas payé et rationné sous vos yeux, comme les autres troupes ?

Tous les militaires qui viendront se rendre, sortant du Môle, conserveront leur grade, et seront placés provisoirement en subsistance dans le dépôt des troupes du bas de la côte, qui se forme au Cap, en attendant la pacification générale pour être renvoyés dans leurs corps dans leurs quartiers respectifs, selon le grade qu'ils occupent ; les habitans retourneront sur leurs propriétés, comme ont fait ceux des montagnes du Port-de-Paix, Gros-Morne, Moustique et Jean-Rabel, et les cultivateurs et cultivatrices retourneront paisiblement chez eux reprendre leurs travaux sans être inquiétés en aucune manière.

Déjà les quartiers ci-dessus mentionnés, qui avaient été complétement dévastés, jouissent, par mes bienfaits, de l'ordre, de la tranquillité et de la plus grande abondance. Les marchés du Port-de-Paix, Gros-Morne et Jean-Rabel, sont abondamment fournis les Dimanches de vivres de toute espèce ; et ces endroits qui, dernièrement, théâtre de la guerre, n'offraient que le spectacle de la misère la plus affreuse, aujourd'hui présentent celui de l'abondance et de la prospérité. Les propriétaires, les pères de famille, les cultivateurs et les militaires qui sont venus se rendre auprès de S. E. le lieutenant général E. Magny, ont été accueilli avec la plus grande bonté et la plus grande affabilité qui caractérisent ce chef, ami de son pays et de l'humanité, et ont reçus de lui les secours, les conseils qu'ils avaient droit d'attendre d'un officier général qui jouit de ma confiance et de l'estime générale. Vous êtes à même de parler avec ceux qui sont encore auprès du général Magny, interrogez les, ils vous confirmeront la vérité de ce que je vous promets. Que tardez-vous pour venir jouir du même bonheur ?

Militaires de tout grade, habitans et cultivateurs de tout sexe et de tout âge, renfermés dans la ville du Môle, ne refusez pas l'amnistie, le pardon,

l'entier oubli des fautes que je vous offre au nom du Dieu des armées qui protége la justice et qui fait triompher la cause de l'Autorité légitime. Déjà diverses insurrections se manifestent au bas de la côte, les honnêtes gens de toutes les classes et de toutes les couleurs soupirent après la paix et le rétablissement de l'ordre, sous l'Autorité légitime ; le règne des factions ne peut être de longue durée, tôt ou tard, il faudra que l'Autorité légitime triomphe, et ce temps n'est pas éloigné. Ne différez pas plus long-temps, venez avec confiance vous jeter dans mes bras prêts à vous recevoir, venez oublier les peines que vous avez essuyées, venez jouir parmi vos concitoyens, au sein de l'abondance, des douceurs de la vie, et réparer les privations qu'une nécessité cruelle a exigé. Alors, rendus à la société, je n'aurai qu'à louer et prier le Ciel de bénir mes entreprises, qui n'ont d'autre but que le bonheur de mes Concitoyens.

La présente amnistie est commune et applicable à tout ceux qui ont suivis le parti des révoltés.

Fait au palais du Cap, le 16 Octobre 1809, l'an six de l'indépendance.

HENRY CHRISTOPHE.

Par le Président,

Le maréchal de camp, secrétaire particulier, PREVOST.

LE PRÉFET APOSTOLIQUE DE L'ÉTAT D'HAYTI.

A ses Frères égarés, pour les engager à répondre aux Invitations réitérées et paternelles de S. A. S. Monseigneur le Président et Généralissime des Forces de Terre et de Mer de l'État d'Hayti, HENRY CHRISTOPHE.

L'avez-vous entendu, mes Frères, cette voix paternelle et touchante? Quoi ! mes Amis, un père tendre vous tend les bras ; il vous offre un pardon généreux ; il oublie toutes vos erreurs ; il vous présente le bonheur ; et vous fermeriez l'oreille à ses douces invitations ? Vos cœurs ne sont donc plus sensibles? Ils sont donc endurcis dans le crime? Ah ! malheur à vous si vous refusez le secours inattendu qu'il vous offre ! votre perte est sans ressource.

Déjà l'esprit de vertige s'est emparé de vos chefs ; la main vengeresse du Dieu qu'ils ont méconnu, qu'ils ont offensé, s'appésantit sur eux. L'insurrection dans le Sud éclate de toute part ; bientôt le chemin de la fuite même leur sera fermé, et ils recevront des mains de ceux qu'ils ont trompé, le juste châtiment de leurs forfaits. Tel est toujours la fin des scélérats endurcis

Qu'attendez-vous? Voulez-vous subir le même sort? Voulez-vous vous associer à leur perte inévitable? Un mot, un seul mot du Chef, du Père tendre que vous méconnaissez, que vous outragez...., et vous n'existez plus.

Il vous a épargné jusqu'à ce jour ; il vous a ménagé, pour vous donner le temps de vous reconnaître, de vous repentir. N'abusez pas de sa patience, elle peut, elle doit avoir un terme ; et si le temps de la

vengeance arrive, malheur à vous ; elle sera terrible ! elle sera épouvantable !

Je vous invite donc, ô mes Frères ! ô mes Concitoyens ! au nom du Dieu de bonté et de miséricorde, d'ouvrir les yeux à la vérité, de fermer vos oreilles aux conseils insidieux, aux suggestions artificieuses des méchans qui voudraient vous entraîner dans l'abîme avec eux, et de profiter de l'amnistie que le bon président HENRY CHRISTOPHE, le bon père d'Hayti, vous offre à tous sans restriction.

Venez, mes Frères, venez mes bons Amis, venez participer à notre bonheur, venez jouir avec nous des douceurs de la paix et de la tranquillité, et conjurer le Dieu des armées de répandre ses bénédictions sur les entreprises de celui qui seul peut consolider le grand ouvrage de la liberté et de l'indépendance, et qui ne veut que le bonheur de ses Concitoyens. Je suis le garant de sa fidelité en ses promesses.

De notre préfecture de la capitale d'Haïti, le 16 Octobre 1809, l'an six.

CORNEILLE BRELLE.

LES PETITS SAINT JEANS.

CHANSONNETTE.

Autrefois les demoiselles
Et les femmes de grands tons,
L'été même avaient sur elles
Des paniers et des jupons.
Dans les salons, dans les rues,
En dépit de l'ancien temps,
Nos élégantes vont nues
Comme de *petits saint Jeans.*

Amant heureux d'une belle,
Que bien tendrement j'aimais,
Je me dépouillais pour elle
Des bons effets que j'avais.
Un beau matin, la traîtresse
Ne me voyant plus d'argent,
Part, en cachette, et me laisse
Nu comme un *petit saint Jean.*

L'espoir du gain qui nous leurre
Las ! au jeu me conduisit ;
Je perdis en moins d'une heure,
Or, argent, bijoux, habit.
Vendant jusqu'à ma casquette
Pour ratraper cet argent,
Je sortis de la roulette
Nu comme un *petit saint Jean.*

A quoi nous sert la richesse ?
Pour moi j'en fais peu de cas ;
Bon vin, gentille maîtresse
A mes yeux ont plus d'appas.
Je ris, voyant à la ronde
Le luxe de tant de gens ;
Ils iront dans l'autre monde
Comme de *petits saint Jeans.*

Extrait de l'Ambigu.

PRIX DES DENRÉES.

Café	17 sous la liv.
Sucre terré	18 gourdes le cent.
brut.	8 gourdes le cent.
Cacao	14 sous la livre.
Coton	10 gourdes le cent.
Indigo	1 gourde la liv.
Sirop ou Molasse	2 gourdins la velte.
Tafia.	32 à 36 gourdes la bar.
Cuirs de bœufs, en poils .	6 gourdins.
moutons et cabr.	3 gourdins.
tannés	2 g. le côté.
Ecailles	2 gourd. la liv.
Huile de Palma Christi . .	1 g. et demie le galon.
Casse médecinale	10 sous la livre.
Confitures, sèch. et liquid.	2 gourdins la liv.

POIDS DU PAIN.

Le pain d'un escalin. . . . . 20 onces.

AVIS.

On s'abonne chez M. JUSTE HUGONIN, *rues Neuve et Saint-Laurent,* N° 50.

Le prix de l'Abonnement est de douze Gourdes par An ; on ne souscrit pas pour moins de quatre mois, payables d'avance, ou une Gourde et demie par mois.

Au Cap, chez P. ROUX, imprimeur de l'Etat.